

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 2 JUILLET 2018 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEST, Adjoints au Maire.

MMES Marie LABROSSE (arrivée à 19h40) Pascale LABART, Emmanuelle CARGNELLI, Sandrine TESTAS, MM Jean BARTHOMEUF, Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE, M. Peter WATSON, M. Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Bernard REY) Mme F EYRAUD (pouvoir donné à F BLOCH)

Secrétaire de séance : Mme S. TESTAS

Convocation faite le : 26 juin 2018

Publiée le : 26 juin 2018

Concernant le PV du conseil municipal du 4 juin 2018, M. Arnaud LEGOUGE demande qu'un point soit modifié :

Page 7, dans le paragraphe « Entretien des bâtiments » il est indiqué : « M. Arnaud LEGOUGE est surpris que l'entretien communal soit fait par les parents, en faisant référence aux travaux réalisés à l'école le 26 mai » Il précise qu'il n'était pas surpris, et qu'il se faisait seulement le relais de remarques.

Le PV du 4 juin 2018 est approuvé, après amendements, à l'unanimité des présents.

I – INFORMATION CONCERNANT L'ERL 2

L'Etablissement Public Foncier de l'Ain a pris contact avec les propriétaires de l'ERL 2 pour une acquisition au prix des Domaines. L'EPF va acquérir pour la commune. Le portage est prévu pour une durée de 4 ans.

II – ERL 3 : SYNTHESE DE LA REUNION AVEC L'EPF 01 ET DECISION DE PRINCIPE – Délibération n°D2018_029

M. le Maire rappelle aux élus que le sujet de l'ERL 3 les intéresse depuis maintenant deux ans. La commune est propriétaire de ce tènement depuis bientôt un an.

Deux opérateurs sont intéressés, des ébauches ont de projet ont été présentées en conseil.

Les élus ont souhaité la vision d'une personne extérieure, d'un technicien, c'est pourquoi une réunion a eu lieu avec le directeur de l'EPF 01 le 27 juin 2018.

Une synthèse de cette réunion est faite par M. F. BLOCH :

La réunion a eu pour objet de présenter une analyse technique de l'ensemble des 3 ERL situés dans le centre-bourg. L'aménagement de ce secteur « cœur de village » est une opportunité pour la commune.

Trois critères sont à prendre en compte :

- Typologie – Aspect architectural – Image de St Bernard – Périmètre ABF (Architecte des Bâtiments de France)
- Cœur de village – Structurer et identifier – Incitation
- Equilibre financier de l'opération

Les bâtiments seraient composés de logements locatifs aidés, de logements avec accession à la propriété, avec des objectifs de mixité sociale et de centralité. Des commerces seront également présents pour dynamiser le centre du village.

Concernant les espaces publics, une étude du secteur est préconisée, pour définir l'organisation spatiale, agrémenter le lieu de vie et améliorer les mobilités en lien avec le futur opérateur. L'EPF pourrait éventuellement accompagner la commune sur ce point.

A noter, que le local professionnel sera situé au rez-de-chaussée.

Arrivée de Mme M. LABROSSE à 19h40.

Remarque : la part du foncier pour un logement est située entre 15 000 et 20 000 €.

M. le Maire propose que tout le monde s'exprime sur ce sujet, pour tendre vers une décision de principe.

L'EPF préconise de prendre un urbaniste extérieur pour faire une étude globale du centre de village, avoir une vision d'urbanisme, et intégrer une étude d'impacts sur les voies et réseaux. Un point est à discuter : le phasage des 2 ERL.

Un tour de table est fait.

- Pour M. P-L BALLETT, l'EPF proposerait plus de logements. Les propositions des deux aménageurs tiennent donc le coup, ce qui le rassure.

Par rapport aux contraintes du PLU, et par rapport aux autres collectivités, il faut garder la maîtrise, et assurer l'attractivité du village. Il est favorable à une étude urbanistique. Concernant le phasage, une seule phase est intéressante économiquement et techniquement, mais politiquement c'est plus souple de le faire en deux fois. Il est donc favorable à un projet en deux phases.

- Mme J. GUERRIER, native de St Bernard, est chagrinée que la commune change. Pour elle c'est mieux qu'on se prenne par la main. Les bâtiments seront à la même hauteur, donc il n'y aura pas de grands changements au niveau de l'impact visuel. Elle est favorable à des travaux en une phase, et que cela reste un cœur de village.

- Pour Mme M. LABROSSE, aménager son cœur de village est une chance. Le cœur historique du village est en bas, aujourd'hui il y a un nouveau cœur de village à construire. C'est quelque part une contrainte (ERL, PLU) et difficile, car ils n'ont jamais vu ça, mais c'est une chance pour la nouvelle génération.

Elle se réjouit de l'intégration paysagère avec l'étude urbanistique. Elle souhaite travailler à « livre ouvert » (afficher les coûts de revient, de marge ...) c'est une condition essentielle pour elle. Elle est favorable à un projet en 2 phases.

Elle se demande pourquoi il n'y a pas eu d'autres ERL dans cette zone, notamment à proximité de l'école. Elle précise qu'elle souhaite le minimum de logements.

- M. P. WATSON est du même avis dans l'ensemble que Mme M. LABROSSE. Pour lui, c'est une formidable occasion de créer un cœur de village, c'est important pour le village. Il souhaite l'espacer dans le temps. Il est favorable au nombre de logements proposé (20)

- M. F. PATIN maintient ce qu'il a dit jusqu'à présent.

Il vaut mieux pour lui des immeubles aérés, ce sera mieux esthétiquement. Au niveau technique, il est préférable de les faire en une phase ; également pour assurer une cohérence d'ensemble, une harmonie. Il est favorable à une réflexion urbanistique, avec la prise en compte de la voirie et des réseaux. Avec deux phases, les travaux vont durer plus longtemps. Il est d'accord pour une vingtaine de logements, avec des commerces, pour dynamiser le centre.

- Mme P. LABART est favorable à une étude urbanistique, mais demande quel serait son coût. M. le Maire répond qu'il est prévu 8 000 € au budget, et explique que cela risque de coûter plus cher. Elle est favorable au projet car c'est une continuité du cœur de village. Elle n'est pas favorable au projet réalisé en une phase, car c'est trop « violent » et trop rapide. Elle est d'accord sur le nombre proposé de logements.

- Pour M. Arnaud LEGOUGE, il a le sentiment qu'aux termes de la réunion du 27 juin, les élus s'étaient mis des barrières, alors qu'ils sont en position de force, et qu'il ne faut pas se laisser mener par les promoteurs. Il est favorable à un phasage (car l'EPF conseille de phaser, et que le promoteur phasera) notamment pour adapter les infrastructures, les écoles, et pour accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux habitants.

Concernant le nombre de logements, il faut le rationaliser. Pour lui, il est essentiel de contacter un urbaniste qui proposera une image du cœur de village. Il est favorable à ce qu'il y ait des commerces. Il estime qu'en phasant, cela donnera une expérience, et permettra de faire la phase 2, avec deux bâtiments qui ne seront pas forcément identiques.

- Pour Mme Emmanuelle CARGNELLI, on hérite de quelque chose, et il faut avancer. L'EPF lors de la réunion a bien éclairé le projet, c'était intéressant. Elle est favorable à un projet en une phase, ce sera un prolongement des commerces de l'Avenue Valadon. Elle est favorable à l'intervention d'un urbaniste, et pour 20 logements (le ratio d'équilibre ayant été calculé par l'EPF01)

- M. J-P PILLON est favorable à l'intervention d'un urbaniste extérieur pour avoir une vision globale et un point de vue extérieur. Il est favorable à un projet en deux phases, avec 20 logements maximum, et des garages enterrés. Le projet reliera le cœur de village. Il devra proposer une offre diversifiée pour les jeunes et les retraités, ainsi que des logements accessibles. Travailler à livre ouvert : oui, c'est intéressant. Il faudra être exigeant envers les promoteurs.

- M. J. BARTHOMEUF explique que tous les élus du précédent mandat étaient pour un cœur de village.

Il exprime son désaccord sur le projet : concernant l'intégration du projet, qui doit respecter la typologie du village et du nombre de logements.

Le PLU n'a pas prévu de faire autant de logements. Il est important pour lui de faire appel à une étude urbanistique et paysagère.

Il est surpris du prix du mètre carré pour ce projet, et rappelle que pour le Lotissement la Plaisance, le prix était de 300 € / m², et HBVS a acheté et fait cinq logements sur la même superficie que l'ERL 3 ; alors que là, il faut 20 logements et des commerces. Il demande où est le subterfuge.

Par rapport à l'architecture : pour lui cela s'inspire du mur atlantique allemand.

Il faut commencer par l'étude urbanistique, et c'est ce qui guidera le promoteur. Il souligne qu'il n'y a pas qu'HBVS, il y a d'autres promoteurs sur le marché.

Quant au nombre de logements, cela se discute. Il maintient sa proposition initiale.

- Pour Mme S. TESTAS, qui n'est pas originaire de St Bernard, elle explique qu'elle a vu le village changer (population, architecture des maisons)

Elle est d'accord pour un projet de cœur de village, en une phase, pour avoir une harmonie, dans une réflexion globale, mais pas forcément avec des bâtiments identiques.

Elle est pour que le projet se fasse à « livre ouvert » Elle est favorable à ce qu'il y ait dans le projet des parkings enterrés, ainsi que 20 logements ; et qu'une étude urbanistique soit réalisée.

- M. F. BLOCH est d'accord pour l'étude, pour élaborer une organisation spatiale, conforter les milieux de vie, les espaces que tout le monde doit partager. Il y a tout un espace de vie à créer. Il est favorable à un projet en 2 phases.

Il est favorable à une recherche architecturale, et un projet qui va « s'enraciner » à St Bernard. Il précise qu'ils répondent à une demande de logements, ce qui permettra aussi de dynamiser le centre du village. Concernant le nombre de logements, il est favorable à 20 logements maximum, mais s'interroge sur le type de logements à créer.

- M. le Maire explique qu'ils ont la chance dans cette commune que leurs prédécesseurs aient réservé des emplacements réservés pour faire un cœur de village. Il précise qu'ils ne maîtrisent pas le déclenchement de ces ERL : l'ERL 3 est arrivé, puis maintenant l'ERL 2. Il estime que les promoteurs sont raisonnables, car ils ont la possibilité de faire plus de logements. Il rappelle qu'un emprunt est à rembourser dans un délai de 3 ans, et qu'il ne faut pas l'oublier.

Pour l'EPF 01 ce projet est un juste équilibre financier.

Il est favorable à la réalisation de deux petits collectifs sur l'ERL3 avec des parkings enterrés, et pour un projet de 20 logements.

Concernant le phasage :

+ en tant que technicien, il pencherait pour 1 phase ;

+ en tant que spinosien, c'est quelque chose de nouveau, et les spinosiens doivent se l'approprier.

Il est donc favorable à un projet en 2 phases, pour travailler de manière performante la première phase, et la réussir.

Il est favorable à une étude urbanistique, avec une analyse d'impacts sur la voirie et les infrastructures.

Mme M. LABROSSE n'est pas tout à fait d'accord sur la démonstration financière faite par l'EPF 01. Elle souligne que l'EPF ne s'est pas engagé, et a donné des fourchettes larges.

Elle réitère sa question pour savoir pourquoi à l'époque un ERL n'a pas été mis sur les propriétés situées à côté de l'école. M. J. BARTHOMEUF répond que cela suffisait à l'époque.

Concernant le phasage, M. F. PATIN propose de concilier tout ce qui s'est dit autour de la table ; et propose de faire un lancement global, et faire des lots. Pour M. le Maire, il faut trouver un opérateur qui achète tout, et qui accepte de différer la rentabilité.

M. J. BARTHOMEUF souligne qu'il faut avoir une vision globale pour l'EPF, et ce sera le travail de l'urbaniste.

M. le Maire précise que l'EPF a indiqué que l'urbaniste et le promoteur pouvaient travailler côte à côte.

M. J. BARTHOMEUF demande à avoir une explication sur l'opération HBVS au lotissement La Plaisance (éléments financiers) M. le Maire lui rappelle qu'il siégeait lors de la précédente mandature, et précise que les bailleurs sociaux ont des barèmes.

M. le Maire propose d'apporter la réponse par mail.

Pour M. le Maire, il est important de mener en parallèle l'aménageur et l'urbaniste (qui donnera une vision globale)

Pour M. J. BARTHOMEUF et M. J-P PILLON, le promoteur doit tenir compte de l'étude réalisée avant.

M. J-P PILLON demande à quoi sert l'étude urbanistique. M. le Maire répond que c'est une organisation spatiale.

Pour Mme Emmanuelle CARGNELLI, il faut mandater l'urbaniste, et en parallèle donner l'information à des promoteurs, pour ensuite regrouper les projets, sinon du temps sera perdu. M. F. PATIN demande combien de temps faut-il pour monter un projet avec un

promoteur. M. le Maire répond qu'il faut compter 6-8 mois. Il précise que d'après l'EPF, il n'y a pas tant de réponse que ça maintenant, des projets sont même ajournés. Il souligne que d'aller chercher d'autres idées, c'est risquer de faire peur aux premiers bailleurs sociaux ayant répondu. Les élus doivent prendre leurs responsabilités.

Pour M. J. BARTHOMEUF, un projet dure au moins 1 an, 1 an ½ ; et prendre sa responsabilité c'est ne pas se précipiter.

Pour M. Arnaud LEGOUGE, aujourd'hui rien n'est signé, donc un urbaniste et un promoteur peuvent être contactés en parallèle.

M. J-P PILLON est favorable à faire travailler en premier l'urbaniste, et après les promoteurs, pour qu'ils intègrent les orientations de l'urbaniste.

A l'issue du tour de table, une décision de principe est prise.

Le conseil municipal, à 14 voix pour, 1 voix contre (M. J. BARTHOMEUF) et 0 abstention, décide de lancer le projet pour l'ERL 3, et :

- de prendre un urbaniste extérieur, pour une étude globale du centre village ;
- d'intégrer une étude d'impact sur la voirie et les réseaux ;
- de phaser l'ERL 3 et l'ERL 2 ;
- de demander en parallèle aux aménageurs un projet global avec deux lots, pour une exécution différée, tout en prenant en compte dans leur projet les recommandations de l'urbaniste ;
- de poursuivre le travail avec les deux aménageurs, sur la base de 20 logements maximum par lot, avec des commerces ;
- et demander aux aménageurs un travail à « livre ouvert ».

III – ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT DE L'AIN - Délibération n°D 2018_30

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil départemental de l'Ain de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux. Cette plateforme serait opérationnelle pour le 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics,
- Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

IV – ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN – Délibérations n°D2018_031 et 032

1/ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :
La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2)

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer à la plateforme de dématérialisation du Centre de Gestion de l'Ain.

2/ Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,
Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société DOCAPOST FAST a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :
- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet.

V – INFORMATION SUR LA MODIFICATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES SUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Suite à sa réunion du 16 juin dernier, la commission communication propose un nouveau barème tarifaire pour les encarts publicitaires dans le SBI :

1/8 page : 100€ TTC au lieu de 85€ TTC
1/4 page : 175€ TTC au lieu de 160€ TTC
½ page : 300€ TTC prix identique
1 page : 500€ TTC prix identique

Une insertion publicitaire sur le site web de la commune sera proposée aux annonceurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord. Un arrêté du maire sera pris pour modifier les tarifs en conséquence.

Désormais un seul SBI annuel paraîtra.

VI – QUESTIONS DIVERSES

⇒ M. F. BLOCH donne lecture d'un courriel reçu le 12 juin 2018 de M. G. LEFEBVRE, sur sa boîte mail personnelle. Il demande qu'aucun commentaire ne soit fait, et précise qu'il ne répondra à aucune question.

« *Objet : Réflexions d'un concitoyen*

Francis,

Ton mandat de 1e Adjoint chargé de l'urbanisme, vu par le citoyen que je suis :

- En 2014, tu as dit aux Spinosiens que par ta maîtrise technique et juridique de l'urbanisme tu allais pérenniser, renforcer et consolider les objectifs du PLU 2010. Les faits ne confirment pas tes propos.

- En 2014, la main sur le cœur, tu as affirmé ta volonté politique de mener à bien une urbanisation raisonnée, contrôlée et harmonieuse étalée dans le temps, à contrario d'une urbanisation galopante nuisible à l'avenir de la commune et contraire à l'intérêt général. La encore les faits ne confirment pas tes propos.

- Par refus de dialogue tu as planté le dossier BARRET au détriment des intérêts de la commune et des contribuables.

- *Par refus de dialogue, entre autre, avec le Conseil tu as mis la zizanie dans le dossier des ERL centre village.*
- *Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.*

Aujourd'hui, concernant la modification N°1 du PLU, tu fermes le dialogue en refusant de répondre à des questions simples posées sans arrière pensée.

Un proverbe : « Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend l'escaliers. Elle met plus de temps, mais elle finit toujours par arriver. »

Enfin, tu comptes faire quoi pour corriger le tir ?

Confirmation, je suis à ta disposition pour t'aider techniquement et juridiquement.

Cordialement

Gérard Lefebvre, 01600 Saint Bernard. »

M. le Maire précise que pour l'ensemble des élus, il ne permettra jamais que l'équité des élus soit remise en cause. Il y a **un** lieu de débat : le conseil municipal.

⇒ PADD du Scot Val de Saône Dombes

Dans le cadre de la révision du SCOT, le PADD est consultable en ligne sur le site internet du SCOT. M. F. BLOCH demande à M. F. PATIN de mettre en ligne le document sur le site de la mairie.

⇒ Benes de tri Chemin du Carre

Mme Emmanuelle CARGNELLI signale la présence d'un nid de guêpes dans la colonne de verre.

⇒ Compte-rendu des commissions

M. Arnaud LEGOUGE demande s'il est possible de mettre les comptes-rendus des commissions, dès lors qu'ils sont validés par le conseil municipal, en ligne sur le site internet de la commune. M. le Maire explique que les débats en commission ne sont pas publics. Il n'est pas favorable à cette publication, et regardera les textes. Il souligne qu'il faut faire attention, et éviter toute confusion du public, car en commissions il n'y a pas de décisions prises. L'organe délibérant est le conseil municipal.

⇒ M. Arnaud LEGOUGE demande quel est le nombre maximum d'élèves pouvant être accueilli par classes.

M. le Maire explique que le nombre d'enfants accueilli est fixé par l'inspecteur de l'éducation nationale. L'information est à demander à l'éducation nationale.

Pour M. J. BARTHOMEUF il n'y a pas de nombre maximum. M. le Maire explique qu'il y a un impératif sécuritaire : à savoir que les sorties de secours ne soient pas bouchées.

⇒ Cantine scolaire

Mme P. LABART demande quelles sont les suites de la réunion en assemblée générale de l'association de la cantine scolaire.

M. le Maire et Mme M. LABROSSE expliquent que le bureau a démissionné. Un nouveau a été constitué, M. SAHELICES Thierry est le nouveau président. La décision de la poursuite d'une gestion associative a été actée.

Une rencontre est prévue le 7 juillet prochain entre le bureau de la cantine scolaire et la commission des affaires scolaires.

M. le Maire rappelle l'obligation de signer la convention de mise à disposition des locaux pour la cantine scolaire. Un point de dissension perdure concernant la surveillance des

enfants pendant le temps méridien. Il rappelle que la gestion est associative, et que la cantine a été créée par l'association. Il précise que la mairie est prête, si besoin, à municipaliser la cantine.

⇒ Fibre optique

A la demande de Mme P. LABART, M. le Maire explique qu'une réunion devait se tenir fin juin concernant le lancement des travaux de déploiement de la fibre optique. Cette réunion a été annulée, en raison de la problématique de la présence de câbles Numericable sur certains poteaux qui ne sont plus aux normes.

⇒ Commission des Finances

Une réunion aura lieu le 17 juillet 2018.

⇒ Bilan Fête de l'Ecole du 29/06/2018

5 élus étaient présents. L'équipe enseignante est remerciée pour le beau spectacle présenté, et des félicitations sont adressées au Sou des Ecoles pour l'organisation de la fête.

⇒ Documentaire sur St Bernard

Mme M. LABROSSE explique qu'un tournage a été fait sur St Bernard les 27 et 29/06 dernier. Ce documentaire est réalisé par des jeunes membres de l'association PNE (Party never ends) Le travail sera rendu courant juillet. Le documentaire sera disponible sur internet, et un lien sera mis sur le site de la commune.

⇒ Concours de pétanque de l'US Formans

Mme J. GUERRIER regrette le manque de présence d'enfants et de parents licenciés à ce concours.

⇒ Canicule

Mme J. GUERRIER demande à tous de se mobiliser pendant les périodes de forte chaleur, et que chacun fasse attention à ses voisins, notamment aux personnes âgées.

⇒ Travaux

- Le PATA débutera bientôt.
- Mille Club : les travaux de désamiantage vont débuter, par la suite, ce seront les travaux de réseaux. La consultation est en ligne pour les travaux de réhabilitation et de réalisation de l'espace multi loisirs.

⇒ Bibliothèque

M. le Maire indique que Mme Rose TRONCY, responsable de la bibliothèque, cessera ses fonctions au 1^{er} septembre. Il la remercie pour toutes ces années d'engagement au profit de la commune. Il précise qu'une réorganisation de la bibliothèque est en cours.

⇒ Feu d'artifice le 20/07/2018

⇒ Fête des conscrits du 20 au 22/07/2018

⇒ Vide-greniers

Organisé le 09/09/18 par Spinos'Animation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.

Prochain conseil municipal : lundi 10 septembre 2018 à 19h30

Signatures :